

## LA BESSARABIE DEPUIS 1856 À 1878. CONTEXTE INTERNE ET CONJONCTURE INTERNATIONALE

Marian STROIA \*

**Résumé.** Structurée sur deux paliers, l'étude a pour objectif principal la présentation du statut juridique international de la Moldavie entre le Prut et Nistre dans la période mentionnée plus haut. La perte des trois départements du sud de la Bessarabie par les décisions du Congrès de Paris (en mars 1856) a déterminé la Russie de fixer la récupération de ceux-ci comme objectif prioritaire de sa politique extérieure les deux décennies suivantes. Finalement, en 1878, par les stipulations du Congrès de paix de Berlin (1878), la Russie a réussi à accomplir ce but stratégique.

Sur un deuxième plan, l'investigation veut nous présenter une conception parallèle sur la situation interne des deux segments de la Bessarabie: celui du sud qui s'est trouvé pendant 22 ans sous l'occupation légitime de l'Etat roumain et celui contral-nordique situé dans cet intervalle sous la juridiction et l'administration d'Empire tsariste.

**Mots-clés:** statut juridique, Congrès de Paris, Congrès de Berlin, une conception parallèle

Après la défaite militaire sévère subie par la Russie pendant la guerre de la Crimée, l'image et le prestige européen de celle-ci furent puissamment affectés. L'échec subi par l'Empire des tsars devant la coalition européenne conduite par le tandem anglo-français avait relevé le profond sous-développement de sa structure économique, l'anachronisme de son mécanisme politique de décision, la fragilité de ses voies de communication (terrestres ou navales), le niveau bas de sa mobilité sociale et de sa capacité d'innover la technologie<sup>1</sup>.

La défaite était autant plus fâcheuse qu'à ce moment-là, la Russie avait été victorieuse dans ses relations et ses confrontations sur le continent européen<sup>2</sup>.

A ce qu'on sait déjà, l'organisation ultérieure des rapports politico-territoriaux entre le vainqueur et celui vaincu fut effectuée par les prévoyances du Congrès de paix de Paris, signées par leurs représentants le 18/30 mars 1856.

Les stipulations du traité mentionné plus haut, liées au statut international de la Mer Noire ont eu des implications directes et rapides grâce aux restrictions imposées au potentiel militaire et aux capacités navales de la Russie dans l'aréal pontique. La neutralisation du Pont Euxin amenait après soi, d'un autre côté, la réduction

---

\* Historical Institute "N. Iorga" of the Romanian Academy.

<sup>1</sup> *Războiul Crimeii. 150 de ani de la încheiere*, Prefață, cronologie și coordonarea volumului Adrian-Silvan Ionescu, Muzeul Brăilei, Edit. Istros, 2006, p. 6-8.

<sup>2</sup> Paul Kennedy, *The Rise and Fall of the Great Powers. Economic Change and Military Conflict from 1500 to 2000*. New York. Random House, 1987, p. 261-262.

importante de sa capacité d'exercer des pressions sur des Turcs et relevait de nombreux obstacles dans son évolution ultérieure dans les Balkans et dans la région du Caucase<sup>1</sup>. Plus que ça, dans la situation connue, ses côtes devenaient vulnérables face aux possibles attaques navals britanniques, françaises (et même la flotte turque refaite après la défaite de Sinope) qui parcourant les détroits de la Méditerranée Orientale, pouvait agir dans la Mer Noire. Par la suite, tant que la coalition antirusse de la guerre de la Crimée restait fonctionnelle au temps de paix, la Russie allait se trouver devant une menace permanente.

C'est pour cela que cette section de l'acte international plus haut mentionné a influencé d'une manière particulière son attitude par rapport aux autres pouvoirs européens (plus ou moins petits) et allait représenter l'un des objectifs majeurs à anihiler; c'était un but suivi par la politique externe russe pendant les deux décennies suivantes.

L'une des plus importantes stipulations du Congrès qui eut lieu à Paris sur l'espace danubiano-pontique et qui irrita beaucoup les représentants russes, a été le changement du statut juridique et administratif du côté de sud de la Bessarabie.

Pour pouvoir bloquer à la Russie l'accès aux bouches du Danube et pour contrôler la circulation sur le fleuve, les pouvoirs vainqueurs ont décidé que trois des départements de la province (assimilée à la Russie en 1812), Cahul, Bolgrad et Ismail soient formellement rétrocédés à la Principauté de la Moldavie<sup>2</sup>. Bien que sous rapport juridique ils se trouvaient sous la souveraineté de la Porte Ottomane, pratiquement ils faisaient partie à présent de la structure administrative-territoriale de la Moldavie<sup>3</sup>. Dans le cas ci présent il ne s'agissait pas seulement de la valeur stratégique incontestée de cette région, mais surtout du prestige de la Russie.

Alexandre II qui avait succédé au trône en 1855 à Nicolas I a considéré cette taillade territoriale du "patrimoine national" comme un affront personnel inacceptable à l'honneur et à la dignité impériale.

C'est pour cela que, comme à vrai dire considérait l'historien russe V. N. Vinogradov "le Traité de paix n'était pas encore signé et le gouvernement russe pensait déjà à le refaire, à regagner ce qu'il avait perdu et par dessus tout à rétablir les droits de la Russie dans la Mer Noire"<sup>4</sup>.

En évaluant récemment les implications en ce qui concernait les Roumains, l'académicien Dan Berindei a souligné que "par la reconquête partielle du territoire perdu en 1812, mais pas les «alentours de Hotin» les tentatives

---

<sup>1</sup> Nicholas Riasanowsky, *Histoire de Russie*, Paris, Robert Laffont, 1981, p. 141.

<sup>2</sup> Ghenadie Petrescu, D. A. Sturdza, D. C. Sturdza, *Acte și documente relative la renascerea României*, vol. II, București, Carol Göbl, 1889, p. 1080-1081.

<sup>3</sup> Cf. M. Stroia, *Rusia și românii de la războiul Crimeii la Unirea Principatelor. Sinteza unei atitudini*, in „Revista istorică”, Serie nouă, an XVI, 2005, nr. 1-2, p. 80-86.

<sup>4</sup> V. N. Vinogradov, *Rossia I obedinenie rumânskikh kneajesti*, Moskva, Izd. Politiceskoi literaturî, 1959, p. 64.

unilatérales de domination des grands pouvoirs ont été paralysées par l'internationalisation du Danube, favorisant aussi à leur développement économique, les deux pays autonomes roumains se sont trouvés un jour avant la deuxième vague de la modernisation. Acceptées dans l'Europe comme importants grainetiers et aussi riverains sur une distance remarquable au bord du Danube internationalisé, on a conféré à la Moldavie et aux Valachie une fonction défensive face au grand empire du tsar, être un "boulevard" (terre à sens défensif) de l'Europe à sa frontière orientale<sup>1</sup>.

Tel qu'on a mis en évidence antérieurement, la défaite dans la guerre de Crimée avait souligné aussi le fait que la Russie restait en arrière sous rapport socio-économique. Ayant en vue le type de pays que la Russie représentait, où prédominait un système autoritaire, c'était évident que les réformes et la modernisation ne pouvaient pas être fondées que de haut en bas.

Consciente de l'anachronisme du maintien du servage dans un Europe des nations de plus en plus libérale, la classe politique de la Russie a déterminé Alexandre II à décréter le 15/27 mars 1861 l'émancipation des paysans dans l'Empire et l'abolition de toute forme de dépendance<sup>2</sup>.

Les 116 millions de desiatines (représentés par l'espace agricole cultivé) allaient être attribués / par le dédommagement des propriétaires – à un nombre de 20 millions de personnes, groupées en communautés – *obscina* ou *mir*.

Trois ans plus tard a été promulgué la loi de modernisation de l'administration, et introduisant un système d'autogouvernement basé sur *zemstve*. La même année, le juriste de facture libérale Dimitri Zamiatin qui conduisait le Ministère de la Justice a mis sur point la réforme du système judiciaire et en 1870 a réorganisé l'administration urbaine et a élargie sur les villes une grande partie des principes et de la pratique des *zemstve*<sup>3</sup>.

Il faut y mentionner aussi le fait que dans la Bessarabie se trouvant sous domination russe (à l'exception des trois départements rétrocédés à la Moldavie), la réforme agraire fut appliqué seulement dans ce que l'*ucase* de 1861 soit appliqué seulement dans ce segment qui concernait la liberté juridique et pas la distribution des terres aux paysans serfs.

Pour la région de la Bessarabie qui se trouvant après 1856 dans la structure de l'Empire tsariste, le décret d'émancipation des serfs n'eut pas effet juridique sur les paysans moldaves. Il fut appliqué sur un nombre de 12.000 serfs venus de Russie et impliqués dans divers domaines d'activité. Pour les paysans roumains, très important a été la Statut de 1868, considéré dans l'historiographie comme le

<sup>1</sup> Acad. Dan Berindei, *Congresul și tratatul de la Paris (1856). O „radiografie” și un bilanț*, în „Memoriile Secției de Științe Istorice și Arheologice”, Seria IV, Tomul XXXI, 2006, p. 71.

<sup>2</sup> Paul Dukes, *Istoria Rusiei 882-1996*, București, Edit. Litera, 2011, p. 312.

<sup>3</sup> A. I. Klinevski, *Kurs russoj istorij*, vol. IV, Moskva, 1921, p. 312-313; Idem, *Starîe i raznîe prozvedenija*, Moskva, Izd. Nauka, 1983, p. 168-170.

principal acte de réforme pour la Bessarabie<sup>1</sup>. Le statut avait en vue la structure de la propriété foncière et mettait au point la modalité de récupérer les terres obtenues à la suite de la distribution des terres aux paysans. Les surfaces des terres attribuées aux paysans ont été certainement beaucoup inférieures à celles des colons et une grande partie des terrains des boyards et des nobles n'avait pas été affectée.

Dans ce sens, une investigation récente a dévoilé qu'au début du Xxème siècle, les paysans roumains n'avaient que 14,9% de la surface agricole par comparaison à l'année 1905 quand les nobles et les boyards autochtones détenaient 56,7% du total des surfaces<sup>2</sup>.

Cet état de choses était la conséquence de la politique de dilution de la noblesse autochtone (d'origine roumaine) et du processus d'enrichissement des nobles étrangers et des fonctionnaires russes ennoblis par les autorités.

La politique de changer le contenu national et d'imposer les éléments spécifiques à l'autorité tsariste a été assez visible dans l'intervalle mentioné. Dans un contexte comme celui-ci il ne faut pas nous surprendre le fait qu'en 1862 le gouverneur de la Bessarabie a refusé au boyard patriote Ion Cristi la permission de créer une typographie moldave. On a motivé le refus par l'appartenance de l'aristocrate respectif à un groupe de Moldaves enthousiastes qui désiraient l'union avec la Roumanie<sup>3</sup>.

Dans le cadre du processus réformateur d'éducation de la population, sa direction a été bien contournée vers une tendance d'annihilation graduelle de la circulation et de la diffusion de la langue roumaine.

C'est dans ce contexte qu'on doit apprécier la décision du 27 août 1858 des autorités tsaristes d'arrêter l'activité de la chaire de langue roumaine de l'Université de Sankt-Petersburg<sup>4</sup>. Le respectif segment de l'enseignement avait été créé 10 ans auparavant dans le but de préparer les fonctionnaires pour les instances juridiques supérieures qui nécessitaient des documents rédigés en roumain.

On ne peut pas ignorer le fait que l'église fut impliquée dans ce processus graduel de russification. Par la suite, en 1871, après avoir occupé le siège d'évêque, Pavel Lebedev a ordonné que, dans toutes les églises les papiers d'état civil et les registres paroissiaux soient écrits en russe<sup>5</sup>.

Dans la période analysée, sous rapport administratif l'autorité qui conduisait la province a été représenté par le gouverneur général de la Novorosie, entité

---

<sup>1</sup> Cf. Nicolae Ciachir, *Basarabia sub stăpânire țaristă (1812-1917)*, București, 1992, p. 81-82.

<sup>2</sup> Veronica Văcăraș, *Proprietatea nobiliară în Basarabia sub ocupația țaristă*, în „Destin românesc. Revistă de istorie și cultură”, an VIII, 2001, nr. 2 (30), p. 38.

<sup>3</sup> Paul Cernovodeanu, *Basarabia. Drama unei provincii istorice românești în context internațional. 1806-1920*, București, Edit. Albatros, 1993, p. 141.

<sup>4</sup> B. Loșovi, *Kișinovskaia oblasti...pervaia gimnazija*, Kishinev, 1908, p. 34.

<sup>5</sup> Eugen Tomac, *Rusificarea Basarabiei (1812-1945)*, în „Revista istorică”, Tom XX, 2009, nr. 3-4, p. 215.

territoriale qui sauf la Bessarabie groupait aussi l'Ukraine occidentale et une grande partie du littoral pontique. Depuis 1856 jusqu'en 1874 le titre de gouverneur fut occupé successivement par le général Nicolai N. Nnenkov, le g-ral Alexandr Gr. Stroganov et le général Pavel E. Kotzebue et après cette date les attributions du poste revinrent au gouverneur général de la ville d'Odessa.<sup>1</sup>

Il faut mentionner qu'en 1871 les autorités tsaristes transgressant les privilèges et les particularités du statut de la province l'ont transformé de *oblastie* en gouvernie, tout comme les autre unités administratives de l'Empire<sup>2</sup>. De cette manière, le processus d'assimilation de la province dans ces structures territoriales classiques était presque achevé et la langue roumaine exclue presque en totalité de l'administration dans l'éducation et dans l'église.

Dans un contexte comme celui mentionné plus haut, étant données les modifications relevées à l'occasion de la mobilisation de l'armée russe pour la guerre de 1877-78 avec l'Empire Otomane, ont été enrôlés aussi des recrues provenant de la Bessarabie jusqu'à ce moment-là un tel précédent n'existant jamais.

Il faut mettre en évidence le fait que dans la société roumaine une vraie satisfaction se produit au moment où fut prise la décision du Congrès de Paris en ce qui concernait la Bessarabie. Les trois départements rétrocédés en 1856 à la Moldavie groupaient une population de 127.330 habitants sur une surface de 10.288 verstes carrées (égales aux km carrés). La composition ethnique du ce territoire était relativement diversifiée, a côté de l'élément roumain majeur y cohabitaient des *lipoveni*, des *găgăutzi* et des bulgares.

Les gabitants de cette région ont reçu avec beaucoup de joie l'élection de Al. I. Cuza en 1859 en qualité de prince régnant des deux principautés danubiennes. C'est à remarquer en même temps que dans ces territoires ont été applicables et appliquées les principales réformes effectuées pendant le règne de Cuza y compris la sécularisation des biens des monastères et, ce qui est très important, la réforme agraire de 1864.

Les surfaces destinées à être distribuées aux paysans dans le sud de la Bessarabie ont été différentes (grâce aussi, aux particularités des structures agraires et des unités de mesure). Dans ces régions il y a eu deux catégories de paysans qui ont été mis en possession des terres, ceux qui avaient 6 falci (mesure agraire valant 14322 m<sup>2</sup>) et 30 perches<sup>3</sup>.

Les autoriés roumaines ont y déroulé une action permanente d'éducation civique, scolaire et religieuse. En 1864 l'ancienne diocèse de Ismail, conduite par

---

<sup>1</sup> *Istoria românilor*, vol. VII. *Constituirea României moderne (1821-1878)*, Coordonator: acad. Dan Berindei, București, Edit. Enciclopedică, 2003, p. 788-789.

<sup>2</sup> Ion Nistor, *Istoria Basarabiei*, Ediție și studiu biobibliografic de St. Neagoe, București, Edit. Humanitas, 1991, p. 190.

<sup>3</sup> N. Adăniloae, Dan Berindei, *Reforma agrară din 1864*, București, Edit. Academiei, 1967, p. 343.

l'évêque Melchisedec Ștefănescu fut réorganisée et un lycée à Ismail et 125 écoles primaires où on enseignait en roumain, ont constitué un fort réseau éducationnel et religieux<sup>1</sup>.

La même zone géopolitique a connu d'importants changements produits dans la vie politique de l'Etat roumain, y compris l'instauration de la monarchie constitutionnelle en 1866 et la proclamation de l'indépendance nationale en 1877-1878 acceptée avec beaucoup d'enthousiasme et émulation patriotique. Malheureusement, les stipulations du Congrès de paix de Berlin allaient les rétablir de nouveau sous la direction de l'Empire russe avec toutes les conséquences stipulées dans le nouveau statut socio-politique.

Dans l'esprit d'une équité interprétative et équidistance historique objective, on ne peut pas omettre le fait que beaucoup de dispositions et établissements juridiques et administratifs introduits après 1856 n'ont pas pu être annulés par l'administration tsariste étant donné le fait que leur implémentation fut très ferme et leur changement supposait des difficultés majeures.

Immédiatement après la réapparition de la crise orientale, importantes transformations dans la vie politique de la Roumanie se produisirent. Le 24 juillet 1876 un nouveau gouvernement, de facture libérale prédominante mais aussi avec des éléments modérés dans sa composition est venu à la direction du jeune Etat roumain.

Dès qu'il fut instauré en fonction, le premier ministre libéral Ion C. Brătianu a voulu se faire une image nette en ce qui concernait les faux bruits sur l'intention de la Russie de réannexer le sud de la Bessarabie.

Le consul général de la Russie à Bucarest (Dimitri Stuart) fut sollicité de donner des explications sur ce sujet; il a nié que les autorités tsaristes auraient eu un tel plan. Ne voulant pas insister sur ce sujet, le premier ministre roumain a demandé au gouvernement de St. Petersburg de fournir un démenti officiel dans ce sens, mais il n'a reçu aucune réponse.<sup>2</sup>

Au début de l'automne 1876, beaucoup des événements qui allaient se dérouler ont été déterminés par l'action de la Russie. Les cercles politiques dirigeants de l'Empire, conduits par l'empereur Alexandre II conclurent que la guerre avec la Porte Ottomane était inévitable. Dans les nouvelles conditions une entente avec la Roumanie s'imposait obligatoirement pour obtenir l'accord de celle-ci pour que les troupes russes puissent transiter son territoire. Cette situation était liée à la perspective du théâtre d'opération des confrontations militaires qui soit représenté par le territoire de la Bulgarie. Dans ce but, à l'initiation formelle du gouvernement russe, une délégation gouvernementale

<sup>1</sup> Ion Nistor, *op. cit.*, p. 193.

<sup>2</sup> Cf. Sorin Liviu Damean, *Un moment tensionat din istoria relațiilor româno-ruse: problema sudului Basarabiei (1878)*, în „Europa XXI”, Iași, Centrul de istorie și civilizație europeană, vol. XIII-XIV, 2004-2005, p. 26.

roumaine formée du premier ministre, Ion C. Brătianu, le ministre de la guerre, le générale Ion Slăniceanu, le maréchal de la Cour, Teodor Văcărescu et Robert Singurov, l'officier d'ordonance du prince Carol partit le 26 septembre pour la Crimée. Les rencontres des deux parties se sont déroulées à la résidence impériale de Livadia les jours suivants, le 29 et le 30 septembre 1876<sup>1</sup>.

Dans l'historiographie tant roumaine que russe on a consacré à ce moment un espace assez large; malgré tout cela certaines précisions documentaires apparues spécialement les dernières années nous font insister sur cet épisode. Nous accentuons ce fait parceque, à notre avis, les pourparlers à un haut niveau de Livadia ont eu une importance spéciale dans l'éclaircissement des positions des deux protagonistes: la Russie et l'état roumain.

L'accord de principe en ce qui concernait le passage des troupes russes à travers la Roumanie fut réalisé assez rapidement, mais I. C. Brătianu l'a conditionné par la signature pas d'une "convention" militaire usuelle mais de type politique conclu en général par un Etat indépendant. Les discussions étaient tensionnées au moment où le chancelier A. M. Gorceakov a déclaré à Brătianu que même si la convention n'était pas conclue, les troupes russes traverseront la Roumanie, mais son ton agressif a été adouci par l'intervention diplomatique conciliatrice du général N. P. Ignatiev, l'ambassadeur russe à Constantinople<sup>2</sup>. C'est à remarquer que dès la fin de la 8ème décennie du siècle passé cet épisode dans tous ses détails, avait été mentionné et décrit par les historiens étrangers et spécialement par la redoutable spécialiste américaine, Barbara Jelavich<sup>3</sup>. Malheureusement, des raisons imposées par la censure semiofficieuse du régime communiste, totalitaire ont empêché son utilisation dans les études et les monographies consacrées à ce moment historique.

La publication en 2002 d'une édition des mémoires de Iancu Bălăceanu, important homme politique et diplomate de l'époque – source que nous considérons très véridique jeta une nouvelle lumière sur les discussions à un haut niveau de Livadia<sup>4</sup>. Conformément à la source mentionnée, après les discussions politiques, I. C. Brătianu ne lui a pas posé franchement la question sur l'appartenance de la Bessarabie après la fin de la guerre (les trois départements – n.n. M. S.). Evitant une réponse directe, le chancelier russe a déclaré à Brătianu qu'on pouvait la deviner. Un peu plus tard, le premier ministre roumain a répondu à Gorceakov qu'il avait connu par intuition la réponse: la Russie voulait qu'on lui

---

<sup>1</sup> N. Corivan, *Lupta diplomatică pentru cucerirea independenței României*, București, Edit. Științifică și Enciclopedică, 1977, p. 51.

<sup>2</sup> S. L. Damean, *art. cit.*, p. 27; cf. Marian Stroia, *România în relațiile internaționale pe continentul european 1866-1878*, București, Edit. Semne, 2009, p. 146-149.

<sup>3</sup> *Russia and the formation of Romanian National State (1821-1878)*, New-Haven, London, 1978, p. 161 et la suivante.

<sup>4</sup> Ion Bălăceanu, *Amintiri politice și diplomatice*, ed. G. Filitti, București, Edit. Cavalioti, 2002, p. 168.

rende ce territoire. C'est pour cela que le haut dignitaire tsariste a répliqué avec innocence: Comment? On n'a pas de documents dans ce sens?

Le plus direct fut le général comte A. P. Ignatiev qui, à son tour, se montra très étonné de l'importance de la Bessarabie pour la Roumanie, ayant en vue qu'il n'y avait à ce moment là aucun problème militaire à la frontière et en plus un grande récompense territorial pouvait être gagnée.

Après la fin de la guerre on a démontré que les choses se sont déroulées de la manière prévue. L'ancienne alliée de la guerre antiottomane n'a bénéficié d'aucune représentation (pas même symbolique) pendant les préliminaires de paix ou quand on a conclu le traité international de San Stefano (le 19 février/3 mars 1878).

Les problèmes concernant l'Etat roumain étaient stipulés dans l'article 19 de l'accord de paix russo-turc de San-Stefano. La Turquie (denomination officielle dans le document) devait payer à la Russie des dédommagements officiels de guerre en valeur de 1,41 milliards de rubles. Ayant en vue les difficultés financières de la Porte Ottomane, la Russie consentait que la plus grande partie de cette somme soit compensée par la cession d'une série de territoires, série qui contenait le sangiac Tulcea (les kazales Chilia, Sulina, Mahmudia, Isaccea, Tulcea, Măcin, Babadag, Hârșova, Küstendje (à present Constantza) et Medgidia, tout comme les îles du Delta et l'Ile des Serpents.

La suite de l'article 19 contenait aussi les formules si douloureuses pour les Roumains: "Ne veulent pas annexer les territoires mentionnées, la Russie réserve pour soi le droit de les changer contre cette partie de la Bessarabie aliénée en 1856, delimitée au sud par le bras Chilia et les bouches de Stari Stambul..."<sup>1</sup>.

Les décisions du traité de paix russo-turc de San Stefano ont provoqué dans le pays un état de mécontentment aigu et une puissante irritation parmi les classes politiques roumaines sans tenir compte de l'orientation politique à laquelle celle-ci appartient.

Ce qui avait accentué cette attitude, sauf les stipulations qui concernaient la Bessarabie fut le refus de l'Empire russe d'accepter un délégué roumain qui participe aux négociations et spécialement à la conclusion du traité de paix.

Au moment où il a connu les prévoyances du traité le gouvernement de Bucarest a adopté une attitude très ferme déclarant qu'il ne céderait que devant la force. Mihail Kogălniceanu l'a condamné énergiquement dans le Sénat, le déclarant acte international, "nul et non avenu"<sup>2</sup>. Les journaux, à leur tour l'ont critiqué avec beaucoup de véhémence.

La situation devint de plus en plus grave au moment où le nombre des troupes russes aux alentours de la Capitale fut augmenté et des unités séparées de points urbains en Moldavie et en Mounténie à une haute signification stratégique pour la sécurité des Principautés furent disloquées. Le Conseil de Ministres, dans

<sup>1</sup> I. Ionașcu, P. Bărbulescu, Gh. Gheorghe, *Tratatele internaționale ale României*, București, 1971, p. 420-422.

<sup>2</sup> *România în relațiile internaționale 1699-1939*, Iași, Edit. Junimea, 1980, p. 251-252.

une sèance au milieu du mois d'avril 1878 a disposé que l'armée prenne "une position de défense", et le prince régnant Carol a effectué une inspection sur le front parmi les troupes disloquées en Olténie.

Mais une fois l'été venu, graduellement, cette tension dans les relations russo-roumaines a commencé à diminuer et ça parceque dans un avenir plus ou moins proche se profilait un nouveau congrès de paix qui fasse l'analyse des relations internationales sur le continent et améliore les décisions prises par le traité bilatéral de paix de San Stefano.

Consciente de ne pas pouvoir risquer une confrontation ouverte (qui aurait pu se finaliser par la guerre) avec la plupart des Etats européens et spécialement avec la Grande Bretagne et l'Autriche-Hongrie, la Russie a accepté finalement de convoquer le Congrès, ses travaux débutant à Berlin le 1/13 juin 1878. A côté des anciens belligérants (la Russie et l'Empire Ottomane) au forum diplomatique avaient participé aussi les autres cinq pouvoirs européens signataires, 22 ans auparavant, du traité de Paris.

Etant donné l'espace limité on n'a pas la possibilité d'insister sur le déroulement politico-diplomatique qui a accompagné la bonne marche de cette importante réunion européenne à un haut niveau. On n'y souligne que le Congrès n'avait pas insisté sur les problèmes roumains. Ayant en vue l'apport militaire de notre pays tout comme le caractère évident de sa nouvelle position internationale, tous les délégués (y compris celui ottomane) ont été d'accord à reconnaître l'indépendance d'Etat de la Roumanie. Mais ce geste était conditionné par deux clauses; premièrement annuler la discrimination confessionnelle (art. 44) et céder par la Russie de ce fragment du "Territoire de la Bessarabie délimité à l'ouest par le cours navigable du Prut, et au sud par le cours navigable du bras Chilia avec les bouches de Staristambul".

Pour les trois départements perdus, le Congrès attribuait à la Roumanie, la Dobroudgea avec le Delta du Danube (art. 45 et 46)<sup>1</sup>.

Pour le jeune Etat roumain, l'événement politique international avait une double signification. L'ancien objectif persévérant de la génération de 1848 et en effet de l'entière société roumaine – l'indépendance politique – avait été finalement atteint, malgré les conditions assez désagréables imposées.

La perte des trois départements au sud de la Bessarabie en faveur de la Russie eut un grand impact négatif dans la mentalité publique des Roumains et fut perçue comme un douloureux échec. Significatives, mais pleines d'une profonde intelligence politique, les notes de Carol I adressées à son père, le 4/16 août 1878 (quelques jours après que le Congrès fut achevé) nous font imaginer la manière dont on a accepté finalement le fait accompli.

---

<sup>1</sup> N. Daşcovici, *Interesele și drepturile României în texte de drept internațional public*, Iași, 1936, p. 316-320.

“...Quand on a connu les articles concernant la Roumanie (le président du Congrès les a communiqués d'ailleurs un jour après avoir signé le Traité de Berlin) les peuples étaient tellement indignés que, même les individus les plus pacifiques avaient déclaré que c'était préférable la perte de l'indépendance à un tel prix. On a convoqué le Conseil de Ministres et on est entré en relation avec plusieurs coryphées politiques pour les pousser tous à être prévoyants, car un pas trop hâtif pouvait jeter le pays dans un grand danger. L'Europe veut la paix, elle en a besoin et ne s'arrêtera pas à mi-chemin, mais, par la force elle accomplira les décisions du Congrès. Après la première fureur, les hommes sont devenus plus sages et ont observé qu'ils ne pouvaient pas se révolter contre toute l'Europe. On a fermé les chambres par le Message bien connu et on s'est décidé d'accepter la souffrance produite par la cession de la Bessarabie à la Russie. A cette occasion, on va éviter n'importe quel acte écrit, on va retirer les autorités et on va accepter avec patience le fait accompli.

Une fois terminée cette affaire, il faut trouver un *modus vivendi* avec la Russie pour pouvoir mettre au point d'autres problèmes”<sup>1</sup>.

„La pilule amère” mentionnée plus haut allait être adoucie partiellement par les prévisions de l'article 46 du traité qui nous rapportait l'ancien territoire entre le Danube et la Mer Noire.

Il faut mentionner un fait qui ne manque pas d'intérêt; dans le processus de colonisation de Dobroudgea qui s'est déroulé les années suivantes, le gouvernement roumain a pu utiliser des centaines de maîtres d'école originaires de ces trois départements qui n'avaient pas accepté l'assimilation tsariste.

On peut y ajouter le fait que beaucoup de personnalités politiques ou scientifiques originaires de Bessarabie (comme par ex. B. P. Hasdeu, Al. Averescu, etc.) se sont réalisées et accomplies dans l'Etat roumain. C'est à prendre en considération le caractère profondément national de la Société Académique Roumaine, devenu ultérieurement l'Académie Roumaine, au cadre de laquelle ont été élus d'importants hommes de cultures originaires de la Bessarabie; le sujet comme tel et les références qui portaient à cette terre ancestral roumaine sont retrouvés dans beaucoup de discours de réception dans le haut forum scientifique de tous les Roumains<sup>2</sup>.

Dans l'étape historique après 1877-88 la première guerre mondiale, le sentiment de l'appartenance à la patrie-mère, malgré les obstacles et la persécution n'a pas disparu des cœurs des Roumains de Bessarabie. L'expression la plus concrète de cet état de choses allait être représentée par la résolution du 27 mars 1918 par Sfatul Țării (le Conseil du Pays) qui stipulait la rétrocession de l'ancien territoire entre Nistru et Prut à la terre des aïeux.

<sup>1</sup> Cf. *Memoriile regelui Carol I al României*, Ediție îngrijită de Stelian Neagoe, București, Edit. Machiavelli, 1991, vol. IV, p. 146.

<sup>2</sup> Doina Russu, *Basarabia la Academia Română*, în „Destin Românesc”, nr. 1-2/2002, p. 81-91.